



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

**PARKING DE LA BRÈCHE - AMÉNAGEMENT DE
L'AVENUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE
: DÉVOIEMENT DU RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM
- APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 17 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

PATRIMOINE BÂTI ET MOYENS

**PARKING DE LA BRÈCHE - AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES
MARTYRS DE LA RÉSISTANCE : DÉVOIEMENT DU RÉSEAU
FRANCE TÉLÉCOM - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Sur le projet de centre-ville, plusieurs études croisées ont appuyé la réflexion globale en faveur de la mobilité, de l'habitat, du patrimoine, des espaces publics et du développement économique, visant à offrir un cadre de vie agréable.

Le groupement mandaté par le Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Par délibération du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la place de la Brèche à Deux-Sèvres Aménagement.

Dans le phasage de l'opération, un premier temps de travaux concerne l'aménagement de l'Avenue des Martyrs de la Résistance avec notamment :

Périmètre d'intervention : Avenue des Martyrs de la Résistance y compris le mail hors le carrefour avec la rue du 14 juillet ;

Délais des travaux : de janvier à mi-novembre 2010 (inclus période de préparation), les travaux de dévoiement des réseaux se réaliseront de janvier à avril 2010.

Dans le cadre des travaux de cette 1^{ère} phase, le Conseil municipal a déjà approuvé des délibérations les 18 décembre 2009 et 18 janvier 2010 justifiant les travaux actuellement en cours. Il convient maintenant d'effectuer un dévoiement du réseau France Télécom suite aux travaux de génie civil télécom. Il est en effet nécessaire de dévoyer ce réseau pour la construction de la rampe d'accès au parking après le déplacement de la chambre 130. Le projet de France Télécom, maître d'ouvrage, sera effectué pour un montant de 68 664,00 € HT.

Le paiement sera effectué par Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre du mandat confié pour l'aménagement de la place de la Brèche.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de France Télécom et approuver le devis NIO/046/09C de France Télécom d'un montant de 68 664,00 € HT ;
- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer ladite convention et le devis annexé.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE